CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2024

DEL-24-12-18-04 à 14 - Budget Primitif 2025 - Budget Ville et vote des subventions versées dans le cadre du budget Rapporteur : M. Jean-Pierre Conrié

Le budget primitif 2025 est la traduction des orientations budgétaires présentées et adoptées lors du Conseil municipal du 27 novembre dernier.

Le budget primitif 2025 s'élève à 82 350 000 € répartis à hauteur de :

- 66 600 000 €, pour sa section de fonctionnement,
- **15 750 000 €,** pour sa section d'investissement.

Il est en baisse de 1,25 M€ par rapport au budget primitif 2024.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

Elle s'équilibre à hauteur 66 600 000,00 €, en dépenses et en recettes.

I - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2024	Propositions Budget Primitif 2025
013	Atténuation de charges	644 000,00 €	650 000,00 €
70	Produits des services, domaine, ventes	4 950 000,00 €	4 860 000,00 €
73	Impôts et taxes (sauf 731)	37 598 774,00 €	37 600 000,00 €
731	Fiscalité locale	16 476 226,00 €	16 400 000,00 €
74	Dotations et participations	5 635 000,00 €	5 320 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 635 000,00 €	1 600 000,00 €
Total des	recettes de gestion courante	66 939 000,00 €	66 430 000,00 €
76	Produits financiers	110 500,00 €	100 000,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00€	0,00€
Total des	recettes réelles de fonctionnement	67 049 500,00 €	66 530 000,00 €
Total des	recettes d'ordre de fonctionnement	50 500,00 €	70 000,00
	TOTAL	67 100 000,00 €	66 600 000,00 €

Les recettes de fonctionnement de la Commune proviennent principalement des ressources fiscales, des redevances pour les services rendus et des dotations de l'État et d'autres partenaires (Conseil départemental des Yvelines - Caisses d'Allocations Familiales).

1) Produits des services et du domaine (Chapitre 70)

Les produits des services devraient se consolider sur 2025 et se stabiliser au même niveau qu'en 2024.

2) Impôts et taxes (Chapitre 73)

Les prévisions de recettes issues de la fiscalité directe et indirecte se répartissent de la manière suivante :

Nature	Libellé	Budget Primitif 2024	Propositions Budget Primitif 2025
73111	Impôts directs locaux	15 100 000,00 €	15 000 000,00 €
73211	Attribution de compensation	36 738 774,00€	36 740 000,00 €
73221	FNGIR	860 000,00 €	860 000,00 €
73141	Taxe sur l'électricité	360 000,00 €	400 000,00 €
	Taxe additionnelle aux droits de mutation		
73123	ou	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
	taxe de publicité foncière		

Le montant des contributions directes restera stable par rapport à 2024. L'actualisation des bases décidée par l'Etat devrait être de l'ordre de 1,8 % en 2025 contre + 3% en 2024. Pour rappel, le montant prévisionnel des impôts directs prend en compte la réduction de 50% des impôts fonciers des établissements industriels (article 29 de la loi de finances 2021). Cette baisse est toutefois intégralement compensée par un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui conduit à majorer les crédits de dotation (chapitre 74).

3) Participations reçues d'autres collectivités et de l'État (Chapitre 74)

Ces participations devraient être en baisse par rapport à 2024.

Comme sur les exercices précédents, la Commune ne percevra pas de dotation globale de fonctionnement sur 2025. Elle recevra de l'État des attributions de compensation, de l'ordre de 2,3 M€, au titre des dégrèvements des impôts fonciers des établissements industriels et de la réforme de la taxe professionnelle.

La Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines est le partenaire institutionnel qui apporte la contribution essentielle aux recettes courantes liées aux services rendus à la population vélizienne (2,4 M€). Les aides de la CAF concernent le fonctionnement des équipements en faveur de l'Enfance et de la Petite Enfance.

La Commune percevra également diverses dotations en compensation des services rendus à l'Etat (recensement, titres sécurisés, ...).

4) Produits de gestion courante (Chapitre 75)

Ces produits devraient rester stables par rapport à 2024. Ils concernent les versements des délégataires de services publics (chauffage urbain, marchés forains) ainsi que les locations d'équipements publics et les revenus des immeubles (gymnases, stades, parkings, Service Départemental d'Incendie et de Secours, S.E.M.I.V., logements).

5) Atténuation de charges (Chapitre 013)

Il s'agit essentiellement des remboursements des frais de personnel par les organismes sociaux et assurances et de la participation de La Poste aux frais de l'agence postale.

6) Recettes d'ordre

Il s'agit d'une opération comptable annuelle de transfert au résultat de la quote-part de subventions d'investissement perçues sur des exercices précédents.

II - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2024	Propositions Budget Primitif 2025
011	Charges à caractère général	18 400 000,00 €	17 697 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	29 260 000,00 €	29 800 000,00 €
014	Atténuation de produits	4 645 000,00 €	5 340 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	8 780 000,00 €	8 653 000,00 €
Total des	dépenses de gestion courante	61 085 000,00 €	61 490 000,00 €
66	Charges financières	240 000,00 €	180 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	15 000,00 €	15 000,00 €
68	Dotation aux provisions	25 000,00 €	35 000,00 €
Total des	dépenses réelles de fonctionnement	61 365 000,00 €	61 720 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 585 000,00 €	730 000,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 150 000,00 €	4 150 000,00 €
Total des	dépenses d'ordre de fonctionnement	5 735 000,00 €	4 880 000,00 €
	TOTAL	67 100 000,00 €	66 600 000,00 €

1) Charges à caractère général (Chapitre 011 - charges à caractère général)

Ce chapitre retrace les charges de fonctionnement et d'intervention des différents services municipaux (dépenses de fluides, maintenance et réparations des matériels, fournitures, locations, assurances, publications, transports, frais de télécommunications, ...).

La baisse prévue pour 2025 (17,7 M€ contre 18,4 M€ en 2024) correspond principalement à la diminution des coûts de l'énergie, des prestations de propreté des espaces publics et du coût de la nouvelle concession de mobiliers urbains.

2) Charges de personnel (Chapitre 012)

Les crédits inscrits au Budget Primitif 2025 s'élèvent à 29,8 M€ pour les dépenses de personnel, soit une augmentation de +1,85 % par rapport à 2024 (29,3 M€).

Les principaux éléments pris en compte pour ces prévisions de dépenses sont :

- l'augmentation du SMIC (+2 %), du plafond de sécurité sociale (+3 %), et du taux Urssaf maladie (+1 %),
- l'augmentation annoncée de 4 % de la cotisation à la caisse de retraite des agents des collectivités territoriales,
- la prise en compte du glissement vieillesse technicité (GVT) (avancement d'échelon, avancement de grade...).

3) Atténuation de produits (Chapitre 014)

L'augmentation de ce chapitre (+0,7 M€) est principalement due à la prévision de mise en place d'un prélèvement de l'Etat sur le budget des collectivités afin de participer à l'effort national de la réduction des dépenses publiques (PLF 2025). Ce prélèvement est estimé à 1,25 M€ pour la Commune de Vélizy-Villacoublay, auquel s'ajoutera la Contribution au Redressement des Finances Publiques (0,6 M€).

La contribution de la Commune au F.S.R.I.F. (Fonds de solidarité de la Région Île-de-France) devrait représenter 3,5 M€ en 2025 et le prélèvement au titre de l'article 50 de la loi S.R.U. (Solidarité et Rénovation Urbaine) devrait être nul sur 2025.

4) Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

La Commune de Vélizy-Villacoublay est membre d'un certain nombre de structures intercommunales, comme le Syndicat intercommunal Jouy Vélizy, qui sont financées pour certaines d'entre elles par des cotisations municipales versées par les villes membres.

D'autre part, la Commune verse au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines le contingent d'incendie (1,65M€ prévus contre 1,67 M€ en 2024).

Enfin, les autres charges de gestion courante sont constituées à titre principal par les subventions suivantes :

Nature	Libellé	Budget Primitif 2024	Propositions Budget Primitif 2025
657362	CCAS	870 000,00 €	882 000,00 €
657381	L'Onde	2 817 000,00 €	2 708 000,00 €
65741	Subventions de fonctionnement aux ménages	120 000,00 €	90 000,00 €
65748	Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	2 254 100,00 €	2 149 600,00 €
	Total	6 061 100,00 €	5 829 600,00 €

Le détail des subventions proposées pour les associations est listé à l'annexe B8 du document budgétaire.

5) Charges financières (Chapitre 66)

Ces charges sont faibles compte tenu du bas niveau de l'endettement de la commune.

La dette communale donne lieu à des inscriptions dans les deux sections au niveau du budget. Les intérêts sont inscrits en section de fonctionnement et le remboursement en capital figure en section d'investissement (voir ci-après).

L'état de la dette fait l'objet d'annexes budgétaires spécifiques : B1.2 à B1.7 du document budgétaire.

Le montant total des intérêts devrait s'élever à 150 000,00 € en 2025.

6) Charges exceptionnelles (Chapitre 67)

Ces charges ne concernent que les titres annulés sur exercices antérieurs (15 K€).

7) Dotation aux provisions (Chapitre 68)

Ce chapitre comprend les crédits nécessaires à la constitution de provisions réglementaires relatifs à des contentieux en cours et à des recouvrements compromis de restes à recouvrer. Les risques financiers sont estimés à 35 000 €.

8) Dépenses d'ordre (Chapitres 023-042)

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement (0,73 M€) et de la dotation aux amortissements (4,15 M€).

Le total de ces dépenses (4,88 M€) constitue l'autofinancement qu'en 2025 la Commune affectera au paiement de ses dépenses d'investissement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I - LA BALANCE GÉNÉRALE

La section d'investissement de l'exercice 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 15 750 000,00 €.

II - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2024	Propositions Budget Primitif 2025
13	Subventions d'investissement (hors 138)	7 680 000,00 €	9 335 000,00 €
Total des	recettes d'équipement	7 680 000,00 €	9 335 000,00 €
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	2 900 000,00 €	1 520 000,00 €
138	Autres subventions d'investissement non transf.	10 000,00 €	10 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00 €	5 000,00 €
Total des	recettes financières	2 925 000,00 €	1 535 000,00 €
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	160 000,00 €	0,00€
Total des	recettes réelles d'investissement	10 765 000,00 €	10 870 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 585 000,00 €	730 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	4 150 000,00 €	4 150 000,00 €
Total des	recettes d'ordre d'investissement	5 735 000,00 €	4 880 000,00 €
	TOTAL	16 500 000,00 €	15 750 000,00 €

Les *recettes d'équipement* sont notamment constituées par les fonds de concours versés par Versailles Grand Parc (8,4 M€), par les subventions relatives à l'aménagement d'un terrain de beach-volley (Agence Nationale du Sport et Conseil Régional pour 0,5 M€) et par une subvention de l'Etat accordée dans le cadre du Fonds Vert (0,1 M€).

La section d'investissement est également financée par des *recettes financières* en baisse sur 2025 (1,5 M€ contre 2,9 M€ en 2024). Elles sont composées par le Fonds de Compensation de la T.V.A. (1,0M€) et la taxe d'aménagement (0,50 M€).

Les **recettes d'ordre** comportent l'excédent de fonctionnement et le montant des amortissements (chapitres budgétaires 021 et 040).

III - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2024	Propositions Budget Primitif 2025
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 350 000,00 €	2 390 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	340 000,00 €	182 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	10 055 000,00 €	7 950 000,00 €
23	Immobilisations en cours	2 400 000,00 €	2 328 500,00 €
Total des	opérations d'équipement	105 000,00 €	2 060 000,00 €
Total des	dépenses d'équipement	15 250 000,00 €	14 910 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 039 500,00 €	769 500,00 €
Total des	dépenses financières	1 039 500,00 €	769 500,00 €
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	160 000,00 €	0,00€
Total des dépenses réelles d'investissement		16 449 500,00 €	15 680 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	50 500,00 €	70 000,00 €
041	Opérations patrimoniales		
Total des	dépenses d'ordre d'investissement	50 500,00 €	70 000,00 €
	TOTAL	16 500 000,00 €	15 750 000,00 €

Le programme d'investissement 2025 s'élève à 15 680 000,00 € (hors dépenses d'ordre) et s'articule autour des principaux postes de dépenses suivants : <u>Chapitre 20</u>: frais d'études, d'insertion d'annonces de marchés publics et de logiciels informatiques qui s'inscrivent dans la continuité de la modernisation du service public et notamment :

Propositions BP 2025	
Annonces, logiciels et licences informatiques (licences Microsoft, sécurité, Ville intelligente,)	429 750,00 €
Etude pour l'aménagement d'un beach volley	190 000,00 €
Etudes et AMO pour le projet du Mail	172 000,00 €
Etude pour la construction de l'espace jeunesse sur le site BARRACO	220 000,00 €
Etudes diverses (Ravel, cour oasis, Hôtel de Ville, révision PLU, rénovation énergétique école, diagnostics des bâtiments, bureau de contrôle,)	738 250,00 €

<u>Chapitre 204</u>: ce chapitre concerne le versement sur trois ans d'une surcharge foncière dans le cadre de la construction de l'EHPAD et une subvention versée au Club d'escrime pour l'achat de matériel.

<u>Chapitre 21</u>: achat de matériel et de mobilier, réalisation de travaux dans les bâtiments et sur la voirie avec notamment les opérations suivantes :

Propositions BP 2025	
Poursuite de la rénovation du parc d'éclairage public via le marché de performance	686 000,00 €
énergétique (CREM)	000 000,00 €
Travaux de rénovation énergétique pour une école	300 000,00 €
Création d'une cour oasis et végétalisation d'une cour d'école	500 000,00 €
Travaux, matériels et équipements divers dans les écoles	530 000,00 €
Travaux, matériels et équipements divers dans les centres de loisirs	248 000,00 €

Propositions BP 2025	
Travaux de réfection des rues	450 000,00 €
Travaux dans les squares	110 000,00 €
Travaux, matériels et équipements dans les installations sportives de la ville	511 000,00 €
Rénovation du hall d'accueil du centre Ravel	300 000,00 €
Réfection du solarium de la piscine et plantations	140 000,00 €
Végétalisation du parking MERMOZ	100 000,00 €
Création noues paysagères rue Morte Bouteille	100 000,00 €
Travaux, matériels et équipements divers dans les structures de la petite enfance	171 000,00 €
Réfection partielle de la piste d'athlétisme du stade WAGNER	100 000,00 €
Travaux d'accessibilité	60 000,00 €

<u>Chapitre 23</u>: ce chapitre concerne principalement l'aménagement d'un espace de Beach Volley (1,2 M€), le chantier de déconstruction du site BARRACO (0,9 M€) et la construction d'un nouvel Espace Jeunesse (2 M€). Pour rappel, cette opération d'investissement sera gérée par une Autorisation de Programme (AP) (5,7 M€).

Avis des commissions municipales concernant le Budget primitif 2025 :

Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par la commission Aménagement et Environnement, réunie en séance le 09 décembre 2024.

Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par la commission Ressources, réunie en séance le 09 décembre 2024.

Un avis favorable, à la majorité, a été rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie, réunie en séance le 09 décembre 2024.

Avis des commissions municipales concernant les subventions de fonctionnement supérieures à 23 000 euros au profit d'associations faisant l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens mentionnées dans le tableau des subventions joint au présent rapport :

Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par la commission Aménagement et Environnement, réunie en séance le 09 décembre 2024.

Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par la commission Ressources, réunie en séance le 09 décembre 2024.

Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie, réunie en séance le 09 décembre 2024

Il est proposé au Conseil municipal:

- d'adopter le budget primitif 2025 pour la Commune, conformément au document budgétaire joint au présent rapport,
- d'approuver le versement des subventions aux bénéficiaires concernés conformément au tableau figurant à l'annexe B8 dudit document budgétaire, étant précisé que chaque subvention supérieure à 23 000 euros au profit d'associations faisant l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens mentionnée dans ledit tableau fera l'objet d'une délibération distincte pour éviter tout risque de conflits d'intérêts, et les Conseillers municipaux concernés ne prendront pas part aux travaux préparatoires desdites

délibérations, quitteront la salle de la séance dès l'appel du point à l'ordre du jour, et ne prendront ni part aux débats ni au vote (cf. tableau des subventions de fonctionnement aux associations supérieures à 23 000 euros joint en annexe au présent rapport).

- de dire que les documents d'informations budgétaires et comptables seront consultables sur le site internet de la Ville.